

# Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir  
Communauté de Communes du Perche  
6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.  
Tél. fax : 02 37 52 16 55  
E-mail [trizay.mairie@wanadoo.fr](mailto:trizay.mairie@wanadoo.fr) Site <http://www.trizay-perche.org>

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2010

### RELATIONS SOCIALES – SOLIDARITE – VIE ASSOCIATIVE

#### Logements sociaux de Trizay

Le conseil municipal approuve l'entrée d'un nouveau locataire à compter du 15 janvier 2011 en maintenant les conditions financières de la location précédente.

### INFRASTRUCTURE – AMENAGEMENT – SECURITE

#### I - Aménagement de Coutretôt :

##### a) Assainissement collectif :

Le conseil municipal :

- donne pouvoir au maire pour finaliser avec le notaire les dernières modalités d'acquisition du terrain en vue de l'installation de l'unité de traitement.

##### b) Aménagement de la rue principale :

Afin d'améliorer la circulation et la sécurité de cet axe central, une commission de concertation est ouverte à tous les habitants. Les personnes désireuses de s'investir dans cette étude sont priées de contacter la mairie.

#### II - Lotissement communal « Le Chêne » à la Valinière :

##### Eaux de ruissellement :

Les travaux préparatoires aux bassins de rétention ont débutés chemin du Chêne.

Les travaux concernant les bassins de rétention auront lieu avant le printemps 2011.

#### III – Sécurité routière

Afin de faciliter la circulation à Saint Serge, un panneau « voie sans issue » sera prochainement installé pour le chemin du Chêne ainsi qu'un panneau directionnel.

### ENTRETIEN - SALUBRITE - ENVIRONNEMENT

#### Bâtiments Communaux

Avant l'installation d'un nouveau locataire dans le logement social de la Métairie, des travaux d'entretien seront réalisés, en particulier le changement des radiateurs électriques.

#### Service de vidange

Les habitants qui ont posé leur candidature pour la vidange de leur fosse septique seront contactés directement par les bureaux de la Communauté de Communes qui les informeront des rendez-vous avec la société Véolia mandatée pour ce service d'entretien.

# Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir  
Communauté de Communes du Perche  
6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.  
Tél. fax : 02 37 52 16 55  
E-mail [trizay.mairie@wanadoo.fr](mailto:trizay.mairie@wanadoo.fr) Site <http://www.trizay-perche.org>

## **FINANCES**

### **Demande de subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation**

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une seconde subvention sur les derniers investissements de l'année 2010.

### **Demande de subvention FDAiC au titre de l'année 2011**

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour les travaux prévus dans le cadre de la collecte des eaux de ruissellement du secteur de la Valinière : création de fossés et de noues avec plantations.

### **Personnel communal**

Régime indemnitaire : Le conseil municipal, suite à l'avis favorable du CTP, approuve la mise en conformité avec la réglementation en vigueur.

Avancement de grades : Compte tenu des propositions d'avancement à l'ancienneté de deux agents, le conseil municipal décide de créer un poste d'agent technique principal 2<sup>ème</sup> classe et de rédacteur principal.

## **INFORMATION- COMMUNICATION**

### **Ouverture de la Mairie**

Pendant les fêtes de fin d'année, la mairie sera ouverte le 28 décembre de 15 heures 30 à 18 heures 30 et le 31 décembre de 10 heures à 12 heures.

### **Démissions**

A l'issue du conseil municipal, Madame Sabine Peuvret (2<sup>ème</sup> adjointe) et Madame Patricia Barbaz (conseillère municipale) ont déposé leurs lettres de démission au maire et aux conseillers municipaux.

Le Maire a pris note de la démission de Madame Barbaz et transmis la demande de Madame Peuvret (2<sup>ème</sup> adjointe) au Préfet d'Eure et Loir, pour accord (cf. panneau d'affichage communal).

## **CALENDRIER**

Vendredi 14 janvier à 19 heures à la Métairie : cérémonie des vœux

Samedi 22 janvier à 14 heures : assemblée générale des anciens combattants (UNC)

Mercredi 26 janvier : assemblée générale du comité des fêtes